

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU GERS (OPH32)**

Décision N° 2023 048 CA

SEANCE du 19 décembre 2023
Présidée par Monsieur **Bernard KSAZ**
L'An deux mille vingt trois
Le dix-neuf décembre à 09h30

Le Conseil d'Administration s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sur convocation régulière de son Président.

Membres convoqués : 23
Présents : 12
Pouvoirs : 8
Absents excusés : 3

Membres présents ayant voix délibérative : Mmes/MM Bernard KSAZ, Président – Charline DUMONT, Vice-Présidente, Conseillère Départementale – Patricia MARROCQ, Conseillère Départementale – Francis LARROQUE, Conseiller Départemental – Françoise CARRIE, Personnalité Qualifiée élue local – Michel BURGAN, Personnalité Qualifiée - Suzanne MACABIAU, Personnalité Qualifiée – Marie-Ange PASSARIEU, Personnalité Qualifiée – Colette SABATHE, Personnalité Qualifiée - Anne BIEMOURET, Personnalité Qualifiée – Régis SANSOT, Représentant d'association œuvrant pour l'insertion – Jacques JEAN-LOUIS, Représentant l'UDAF – Philippe LAFFORGUE, Représentant Action Logement Services – Marie-Laure AMIGUES, Représentante des locataires - Lahcen GHANMOUNI, Représentant des locataires - Martine LAFFONT, Représentante des locataires.

Excusés ayant donné pouvoir : Mme Charlette BOUE, Conseillère Départementale à Mme Patricia MARROCQ - Mme Christine BEYRIA, Personnalité Qualifiée élue local à Bernard KSAZ - M. Franck CHARRIE, Représentant la CAF à Mme Martine LAFFONT, M. Pascal RICAUD, Représentant Syndicat CGT à Michel BURGAN

Excusés : Mme Chantal DEJEAN-DUPEBE, Conseillère Départementale - Représentant Syndical UD CFDT. - M. Ahmed MOUHOUCHE, Représentant des locataires.
M. le représentant du Conseil Départemental.

Assistaient à la séance : Karine BOUSQUAIL, Directrice Générale de l'OPH32, Mme Marie-Josée LASJUNIES, Responsable financement du logement social et ANRU – Service Cohésion des Territoires – DDT du Gers, représentant Monsieur le Préfet du GERS
Monsieur Michaël BOUTINES, secrétaire du C.S.E
Christine PUJOS, Secrétaire de séance

OBJET : BUDGET PRINCIPAL 2024

Le budget présenté s'inscrit dans une démarche d'analyse financière prospective et dans les orientations budgétaires votées lors du Conseil d'Administration du 18 octobre 2023.

La présentation du budget est conforme à l'article L 421-21 du Code de la Construction et de l'Habitat régissant les règles applicables aux Offices Publics de l'Habitat soumis aux règles de la comptabilité commerciale.

L'établissement du budget 2024 est un exercice particulièrement difficile et délicat du fait du contexte politique et économique très défavorable au logement social.

Différents effets leviers ont été réalisés afin de minimiser le déficit comptable présenté dans ce budget. Ils ont concerné une optimisation des recettes, une recherche de réductions de charges immédiates notamment par un travail sur le Plan Pluriannuel d'Investissements.

Cette situation est directement liée au maintien de la RLS dans un contexte général d'augmentation des indices et des taux touchant toutes les dépenses de fonctionnement et d'investissement et contexte touchant la filière large du bâtiment (hausse des prix, crise de la filière BTP, accès au foncier, évolution taux Livret A).

Le Président commente les différents postes du budget et propose au Conseil d'Administration le vote du Budget Principal 2024 au niveau des chapitres.

LE CONSEIL, après avoir entendu l'exposé de son Président, décide, à l'unanimité, d'adopter le Budget Principal 2024 joint en annexe de la présente délibération, et l'arrête aux sommes suivantes :

BUDGET PRINCIPAL 2024

COMPTE DE RESULTAT

Charges	:	21 231 548 €
Produits	:	20 741 775 €
Déficit prévisionnel	:	489 773 €
Capacité d'Autofinancement	:	3 885 775 €

TABLEAU DE FINANCEMENT

Emplois	:	27 150 991 €
Ressources	:	27 683 651 €
Apport en Fonds de Roulement	:	532 660 €

FAIT ET DELIBERE A AUCH, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS,
LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,




Bernard KSAZ

Pour : 20
Abstention : 0
Contre :

Décision N° 2023 048 CA :